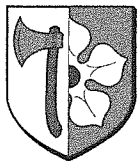


COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN
67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant réglementation temporaire de
circulation 22 rue des Romains du 29
septembre au 28 novembre 2025**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-24, L2212-1 et suivants,
- VU le Code de la Route et notamment l'article R 110-1, R 110-2, R411-5 et suivants,
- Considérant l'incidence des travaux de réfection d'une bouche d'égout située 22 rue des Romains à Schirrhein,
- Vu la demande formulée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau le 22 septembre 2025,

ARRETE

- Article 1 : La circulation des véhicules au 22 rue des Romains sera rétrécie en chaussée, et le stationnement des véhicules, et la circulation des piétons seront interdits dans l'emprise des travaux, du 29 septembre au 28 novembre 2025.
- Article 2 : La vitesse sera réduite à 30 km/h.
- Article 3 : La Société TRABET (Haguenau), intervenante, installera les dispositifs de signalisation conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bischwiller,
 - la Communauté d'Agglomération
 - L'affichage.

Le Maire,



Patrick SCHOTT